



AA/EA

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	31.12.2025	D1852	7.10	
	<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b>			

## **D E C I S I O N**

par délégation du

Conseil Communautaire

<b>OBJET</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE DEPENSES IMPREVUES ASSAINISSEMENT</b>
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, reçue en sous-préfecture le 28 juin suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 20,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	31 DECEMBRE 2025
Date de mise en ligne sur site internet	31 DECEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2322-1 et L2322-2,

Vu la délibération n° 2025-1389 en date 04 février 2025 relative au vote du budget primitif 2025 de Flers Agglo,

Afin de réaliser les dernières écritures comptables 2025, il convient d'autoriser un virement de crédits.

Le Président décide :

**D'AUTORISER** le virement des crédits suivants :

**Budget Assainissement**

Section de fonctionnement	
Dépenses – Art 6817 Dotation aux provisions	+ 6 000 €
Dépenses – Article 022 Dépenses imprévues	- 6 000 €

Le Président,

Yves GOASDOUE